

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE ME 04.11.2022 - Crèche Petits Poucets
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Michel Eylenbosch
Conseiller communal
Avenue des Amandiers, 14/2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 10/11/2022

Objet : votre question écrite du 04/11/2022 relative à la crèche les Petits Poucets.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 04/11/2022 relative à la crèche les Petits Poucets.

1) quels sont les critères existants pour obtenir une place dans la crèche PP dans l'ordre d'importance (domicile, travail, situation de famille, ...);

- Nous suivons les priorités qui sont décrites dans le ROI, à savoir :
- Frère/sœur simultanément dans le même milieu d'accueil
- Urgence sociale
- Membres du personnel
- Habitants de la Commune (uniquement pour les communes vu la finalité de la création du milieu d'accueil) et parents travaillant dans la Commune
- Enfant dont au moins un des parents travaille

2) quel est le délai d'attente moyen pour obtenir une place?

Nous suivons les modalités d'inscription décrites dans le ROI. A savoir :

- **Inscription** : **A partir du 3^e mois de grossesse révolu**, les parents sollicitent l'inscription de leur enfant en précisant le temps de l'accueil et la date probable de cet accueil. Chaque demande d'inscription est transcrite immédiatement dans un registre des inscriptions dans l'ordre chronologique de son introduction. Le milieu d'accueil agréé notifie aux parents, endéans le délai maximal d'un mois suivant le demande de l'inscription, l'acceptation, la mise en attente de réponse ou le refus motivé de l'inscription.

En cas de refus d'une demande d'inscription, le milieu d'accueil informe les parents des autres milieux d'accueil susceptibles de répondre à leur demande.

- **Confirmation de l'inscription** : Les parents qui n'ont pas reçu de refus d'inscription **confirment leur demande dans le mois suivant le 6^e mois révolu de grossesse**. Pour les inscriptions en attente de réponse, le milieu d'accueil notifie soit l'acceptation soit le refus motivé ou encore le fait qu'il n'est toujours pas en mesure d'accepter l'inscription, ce au plus tard dans les 10 jours ouvrables qui suivent la confirmation par les parents. Les inscriptions acceptées sont transcrites, sous forme d'inscription ferme, dans le registre ad hoc en y mentionnant la date présumée du début de l'accueil. A ce moment, le milieu d'accueil remet aux parents le règlement d'ordre intérieur ainsi que le projet d'accueil. C'est

également à ce moment qu'il peut demander le versement d'une avance forfaitaire destinée à garantir la bonne exécution des obligations parentales.

- **L'inscription devient définitive** lorsque les parents **confirment la naissance** de leur enfant dans le mois de la naissance et ont versé le montant de l'avance forfaitaire. Cette avance forfaitaire est égale au montant de la redevance d'un mois d'accueil.

3) quel est l'âge moyen des enfants à leur entrée dans la crèche?

Environ 6 mois.

4) quel est la capacité actuelle de la crèche en nombre d'enfant?

Nous avons une capacité de 24 places.

5) qui fait le suivi des dossiers introduits?

L'assistante sociale.

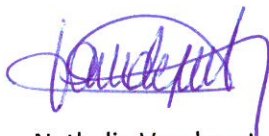
6) quel contrôle est effectué pour vérifier la bonne suite des procédures et si celle-ci sont suivies.

L'assistante sociale vérifie les étapes à suivre. Elle est en concertation avec la directrice pour le choix d'une nouvelle admission en essayant de respecter tous les critères de priorité.

La coordinatrice-pédagogique de la cellule de coordination des crèches vérifie également d'une manière sporadique la bonne suite des procédures, de même par la coordinatrice régionale de l'ONE.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

De : Michel Eylenbosch <eylenbosch.michel@gmail.com>

Envoyé : vendredi 4 novembre 2022 11:36

Objet : Question écrite.

Bonjour Madame Aelbrecht,

Suite à plusieurs interrogations, je souhaiterais obtenir quelques renseignements concernant la crèche de l'école 16, Les Petits Poucets.

- 1) quels sont les critères existants pour obtenir une place dans la crèche dans l'ordre d'importance (domicile, travail, situation de famille,...);
- 2) quel est le délai d'attente moyen pour obtenir une place?
- 3) quel est l'âge moyen des enfants à leur entrée dans la crèche?
- 4) quel est la capacité actuelle de la crèche en nombre d'enfant?
- 5) qui fait le suivi des dossiers introduits?
- 6) quel contrôle est effectué pour vérifier la bonne suite des procédures et si celle-ci sont suivies.

Merci de me fournir la réponse rapidement sinon je me verrai dans l'obligation d'introduire la question comme interpellation.

En vous remerciant,
Michel Eylenbosch
Conseiller Communal.

